

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ATTRIBUTION D'UN COMPLÉMENT À L'A. E. S.

Décret 2002-421 et 2002- 422 du 29/03/2002
Arrêtés du 29/03/2002 et du 24/04/2002



Cette fiche, complémentaire du dossier de demande d'Allocation d'Education Spéciale, a pour but de nous **informer des répercussions** du handicap de votre enfant sur votre situation familiale. Pour améliorer notre information, vous pouvez la **compléter** par les documents et/ou commentaires que vous jugerez utiles. Par ailleurs, pour tout renseignement, vous êtes invités à **contacter l'équipe technique de la CDES**.

Nom et prénom de votre enfant	Sa date de naissance
Votre nom et adresse	Votre numéro d'allocataire
	Votre numéro de téléphone

① SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

Si votre réduction ou absence totale d'activité professionnelle est motivée par la prise en charge de votre enfant handicapé, elle peut vous donner droit à l'attribution d'un complément. Cette situation pourra faire l'objet d'un contrôle de l'organisme payeur des prestations familiales. **Joignez SVP les justificatifs.**

MADAME

Date de naissance Profession

Vous travaillez à temps plein

Vous travaillez à temps partiel Précisez ci-dessous le pourcentage et, le cas échéant, les modalités particulières

--

Vous ne travaillez pas Cochez la case correspondant à votre situation

- Retraite à l'âge normal
- Retraite anticipée
- Congé parental jusqu'au :
- Indemnités journalières (maladie - maternité - paternité - accident du travail)
- AAH (taux d'incapacité entre 50 et 80 %)
- AAH (taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %)
- ASSEDIC ou autre revenu de substitution, précisez :
- Chômage non indemnisé
- Rente pour accident du Travail ou pension d'invalidité, précisez taux ou catégorie :
- Revenu Minimum d'Insertion
- Sans activité rémunérée : vous devez nous fournir une **déclaration sur l'honneur de renonciation au travail et de non perception d'un revenu de substitution**
- Autres cas - précisez en clair :

MONSIEUR

Date de naissance Profession

Vous travaillez à temps plein

Vous travaillez à temps partiel Précisez ci-dessous le pourcentage et, le cas échéant, les modalités particulières

--

Vous ne travaillez pas Cochez la case correspondant à votre situation

- Retraite à l'âge normal
- Retraite anticipée
- Congé parental jusqu'au :
- Indemnités journalières (maladie - maternité - paternité - accident du travail)
- AAH (taux d'incapacité entre 50 et 80 %)
- AAH (taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %)
- ASSEDIC ou autre revenu de substitution, précisez :
- Chômage non indemnisé
- Rente pour accident du Travail ou pension d'invalidité, précisez taux ou catégorie :
- Revenu Minimum d'Insertion
- Sans activité rémunérée : vous devez nous fournir une **déclaration sur l'honneur de renonciation au travail et de non perception d'un revenu de substitution**
- Autres cas - précisez en clair :

